



DEPARTEMENT
DE L'OISE

Mairie de Marseille en Beauvaisis

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

EXTRAIT DU
REGISTRE des DELIBERATIONS
de la COMMUNE

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le vingt-six du mois de février

Date de convocation :
20/02/2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Date de l'affichage :
20/02/2024

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Aurélie LEVÊQUE, Martine LANGLOIS, Françoise LEMARCHAND, Cynthia COTELLE, Servane CARON et Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, et Antonio PREVOST.

Absents : Messieurs Gérald LAQUERRIERE et Thibaut HULLAERT.

Pouvoir : Monsieur Gérald LAQUERRIERE donne pouvoir à Monsieur Antonio PREVOST.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis DELABY

Objet :

**PLAN DE FINANCEMENT
TRAVAUX SANITAIRES
ECOLE**

- COMMUNE -

Dans la continuité de la rénovation du bâtiment et pour répondre notamment à la demande de l'école et des parents d'élèves, la commune envisage d'améliorer l'accès aux sanitaires (RDC côté hall d'entrée). Madame le Maire présente l'opération et propose le plan de financement :

LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Type de Dépenses	Montant en € H.T.	Type de Recettes + taux %	Montant en € H.T.
ETUDE : DIAGNOSTIC	330 €	DETR 45%	25 078 €
TRAVAUX : DESAMIANTAGE : ELECTRICITE : MACONNERIE : PLOMBERIE :	16 000 € 2 400 € 8 000 € 29 000 €		
		Commune 55 %	30 652 €
TOTAL GENERAL	55 730 €		55 730 €

Le conseil municipal :

DELIBERATION 009/2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 060-216003830-20240226-DELIB0092024-DE



- accepte le projet de l'opération : « AMELIORATION DES SANITAIRES A L'ECOLE, DONT LA CREATION D'UN WC ET D'UN LAVABO PMR »

- adopte le plan de financement - Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 55 730 € HT soit 66 876 € T.T.C.

- autorise Madame le Maire à solliciter l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Oise, dans le cadre de la DETR et/ou d'une autre administration susceptible d'attribuer une subvention et notamment auprès de la CCPV.

- charge Madame le Maire de toutes les formalités relatives à ce projet, et notamment de prévoir l'opération au budget.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,

Le 26/02/2024

Le secrétaire de séance,

Francis DELABY

